CE NUMERO : 25 CENTIMES

Edition du "REVEIL DU NORD"
110 bis, rue de Paris, LILLE
Bureaux à PARIS, 43, boul. Haussmann (9e)

L'Egalité

La plus forte vente de la région

SAMEDI 10 MARS 1928.

BUREAUX : ROUBAIX, 45, Rue de la Gare, 45 — Téléph. 8-41
TOURCOING, 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2 — Téléph. 9-44

Directeur : Eug. GUILLAUME

1906

VOILA vingt-deux ans de cela et cependant mes souvenirs sont aussi nets, aussi précis qu'au lendemain de l'effroyable catastrophe. C'est que ceux qui ont vécu ces moments tragiques ne peuvent oublier, jusque dans leurs détails, les scènes qui, au mois de mars 1906, ont soulevé dans le Pays Noir une indescriptible émotion.

Le 10 mars, à 7 heures et demie du matin, un coup de téléphone m'apprenait qu'un accident grave, très grave, venait d'arriver au n° 4 de Courrières. « On parle, me disait mon correspondant, d'au moins cent victimes ! »

Je le crus devenu fou. Hélas ! l'affreuse réalité devait bientôt dépasser cette hypothèse qui paraissait déja monstrueuse.

Une demi-heure après, j'étais sur le carreau de la fosse n° 4, à Sallaumines, devant les grilles de laquelle une foule inquiète, mais ne soupçonnant pas encore l'immensité du désastre, se pressait déjà, maintenue par quelques gendarmes.

Dans une petite salle, mon ami Lecat, alors jeune médecin des Mines de Courrières, tentait de ranimer un mourant. Je m'informais près de lui : « Le malheureux que voilà, me dit-il, a été mortellement blessé par la cage qui, posée sur les taquets, a brusquement bondi jusqu'aux molettes où il travaillait. Depuis ce moment on est sans nouvelles de ce qui se passe au fond, pas plus ici qu'à la fosse n° 3 ! Et ils sont des centaines d'hommes là-dedans ! »

Cette heure-là fut véritablement la plus angoissante de cette effroyable journée, cette heure pendant laquelle, impuissants à percer le secret de ces puits maudits sur lesquels pesait un silence de tombe. Les quelques ingénieurs qui se trouvaient là, n'osaient même pas mesurer l'étendue ni la nature de cet événement sans précédent dans l'histoire du travail.

Puis les secours s'organisèrent. Les ventilateurs dont le grondement faisait vibrer les chevalets lançaient des torrents d'air dans l'abîme où une cage de fortune parvenait enfin à descendre pour remonter bientôt les sauveteurs à demi asphyxiés.

Enfin, on parvint à l'accrochage et les premiers mineurs, échappés à l'enfer, apparurent. Les yeux égarés, comme hébétés, ils avalaient la tasse de lait qu'on leur tendait, puis ils s'en allaient, muets, vers la foule qui les engloutissait dans une rumeur, avide de « savoir ».

Et l'on « sut » bientôt. On sut que, près des accrochages, une barrière de gaz fermait les galeries, que derrière ce barrage, des mineurs, par centaines, étaient prisonniers, à tout jamais perdus.

Cependant, des dévouements héroïques parvinrent à en sauver quelques-uns. Mais bientôt le drame commença, dans toute son horreur.

Ce fut la remonte des premiers cadavres, leur recherche à travers les tailles éboulées, dans une atmosphère empoisonnée, les funérailles sous la tempête de neige, le coup de théâtre qui souleva tout le pays dans un élan d'espoir quand surgirent du sépulcre, modernes Lazares, les « rescapés » pareils à des fantômes, et la réaction de la masse devant cet excès de souffrance et de deuil : la grève !

Ces jours sont inoubliables. Inoubliables comme le sacrifice des douze cents mineurs tombés à leur poste de travail, effroyable hécatombe, revanche terrifiante de la nature sur ceux qui lui arrachent ses trésors..... dont ils ne profitent pas toujours : « Sic vos, non vobis ! »

Aujourd'hui, une foule recueillie se rendra dans les cimetières où reposent les martyrs de Courrières. Les mineurs qui, chaque jour, descendent dans ces puits, au mépris d'une mort qu'ils savent les guetter sournoisement toujours, consacreront la journée du 10 Mars à honorer la mémoire de leurs camarades qu'elle a fauchés dans sa moisson souterraine, dans le champ du travail, dévoreur d'hommes.

E. VERMEERSCH.

Le Bruaysien Tassin boxera mercredi prochain à Paris

Le combat aura lieu à la salle Wagram. -- L'adversaire du Nordiste sera l'ex-champion d'Europe, le Belge Hébrans.

Le match principal de la prochaine réunion qu'organisera mercredi 14 mars à Paris, à la salle Wagram, M. Jeff Dickson, opposera le boxeur bruaysien Tassin, à l'ex-champion d'Europe, Hébrans.

Tassin, qui compte 42 victoires par knock-out, a produit une grosse impression lors du match qu'il disputa contre Gydé, à Paris. Il a une nouvelle et excellente chance de se distinguer en rencontrant Hébrans qui est un boxeur résistant et très adroit.

Dans le cas où Tassin serait victorieux de façon concluante, il aurait toutes les chances d'être mis en présence de J. Brown, qui détient encore le championnat poids coq de Grande-Bretagne, mais qui boxe surtout comme poids plume.

Cinq condamnations à mort

On mande de Belgrade : Le verdict prononcé par le tribunal de Bitolj dans le procès des assassins du journaliste nationaliste Hadhi Popovitch, rédacteur en chef de l' « Etoile du Sud », et condamnant Vassili Nikolof à la peine de mort, Pavle Sevannovitch, Mojsovitch, Dimitri Todorovitch et Nicolas Nastasievitch aux travaux forcés à perpétuité, a été révisé par la Cour d'appel de Skoplje. Les cinq accusés ont été condamnés à la peine de mort.

La Cour d'Assises de la Seine juge Duquesne et les époux Nourric accusés d'avoir assassiné l'encaisseur Desprès

Les dépositions des premiers témoins ne sont pas favorables aux meurtriers présumés

Au début de cette seconde audience du procès des assassins présumés de l'encaisseur Desprès, le chef du jury, avant l'audition des témoins, pose une question : « Le 28 février, lorsque Nourric et Duquesne quittèrent leur domicile, vers 17 heures, pourquoi l'un d'eux s'était-il attelé à la poussette, pendant que l'autre menait les deux bicyclettes ?

Duquesne répond, assez embarrassé : « C'était comme maintien ». Puis il explique : « Chacun de nous tenait un brancard d'une main, une bicyclette de l'autre ».

On entend ensuite le docteur Truelle, médecin aliéniste, qui vient affirmer la pleine responsabilité de Duquesne.

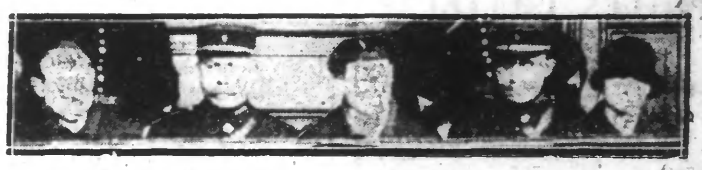

Les assassins présumés de l'encaisseur DESPRES, devant les juges de la Cour d'Assises de la Seine. De gauche à droite : DUQUESNE et les époux NOURRIC. (H. Manuel).

Le brigadier-chef Moreux, dans une très longue déposition, répète les résultats de l'enquête menée par la police judiciaire. Sur une question du Président, M. Moreux est amené à préciser que les parents de Nourric, à plusieurs reprises, le tancèrent dans de fausses pistes.

Nourric se lève : « Nous ne sommes pas d'accord, M. l'inspecteur et moi, sur bien des points ; seulement, il a parlé si longtemps que je ne sais plus ce qu'il a dit ». (Rires).

Autre témoin, le commissaire Delmas rapporte les contradictions relevées dans les premières déclarations de Nourric et Duquesne. Il ajoute : « Nourric n'avait pas assez d'argent pour régler les dettes qu'il a payées, je l'affirme ».

Nourric bondit, rouge d'indignation : « C'est faux, mon président, c'est pas vrai, ces trucs-là ! » (sic).

L'agent de police Bezançon recueillit après un interrogatoire de Nourric cet aveu : « J'en ai au moins pour 21 ans, si on ne me coupe pas la tête ! » Nourric conteste avoir jamais tenu ce propos.

Avec M. Vincenti, inspecteur de police, nous faisons une promenade à travers les routes défoncées du Parreux. Il s'agit naturellement de l'itinéraire de l'encaisseur Desprès, itinéraire très discuté, comme on sait. D'autres témoins ont aperçu l'encaisseur entre 15 et 16 heures, le 28 février. Mme Nourric reconnaît, d'ailleurs, que Desprès s'est présenté chez elle à 16 heures. Se rendit-il, après cette heure, dans un débit ? L'apparitteur Marcel Picard affirme que non. « J'ai bu un verre avec lui, il était trois heures et demie ».

M. Bronardel a été l'objet de certaines sollicitations intéressées : « Tu ne te dégonfles pas ? m'a demandé un parent de Nourric. Tu as bien vu Desprès à 4 heures 15 ? Je ne me dégonfle pas, ai-je répondu. Je sais ce que j'ai à dire ».

Le dernier témoin de la journée est Mme Pons. Elle reçut la visite de l'encaisseur entre 15 heures 30 et 16 heures. « Je lui ai offert un verre. Il n'a pas accepté. Il était trop pressé ». Et, sur ces mots, l'audience est levée à 17 heures 45.

Construction moderne allemande

Ce massif bâtiment cubique n'est autre que le buffet de la gare de Stuttgart, qui a été inauguré dernièrement et qui fait l'admiration des gens du pays voisin

La grave affaire de St-Pol-sur-Ternoise

La mère coupable a-t-elle eu des complices ?

Ainsi que nous l'avons relaté dans notre numéro d'hier, l'arrestation de la jeune mère qui jeta, voici trois semaines, son nouveau-né dans la Ternoise, a provoqué dans toute la région une émotion bien compréhensible.

La coupable, Germaine Paget, âgée de 20 ans, qui a passé des aveux partiels, fait partie d'une très nombreuse famille Saint-Poloise.

Au cours de l'interrogatoire que lui firent subir les gendarmes jeudi, interrogatoire qui amena son arrestation immédiate, Germaine Paget a déclaré avoir agi sans le secours de personne.

Néanmoins, ces affirmations ne peuvent être retenues, étant donné les circonstances qui provoquèrent la mort du nouveau-né.

Lors de l'autopsie que pratiqua M. le docteur Andrès le lendemain de la découverte du cadavre, le praticien put établir d'une façon absolument formelle que l'enfant était né viable. De plus, il portait au sommet du crâne une fracture longue de 5 à 6 centimètres, qui fut faite alors que l'enfant vivait encore ; la coagulation sanguine le prouve abondamment.

C'est donc après avoir été assommé au préalable que le petit garçon, d'une corpulence peu commune, fut immergé.

Comment admettre alors que la jeune fille ait pu, après avoir mis son enfant au monde sans attirer l'attention malgré tout son entourage, se rendre en plein centre de la ville, 48 heures après, avec son macabre paquet sous le bras, et le jeter dans la rivière ?

Première déclaration à rejeter : d'autre part, la jeune Paget affirme que le bébé était mort à sa naissance. Raison de plus pour en faire normalement la déclaration, cette naissance ne devenant pas, de cette façon, une charge pour la jeune mère.

C'était, dit-elle ensuite, pour cacher sa faute. Mais la situation de la jeune fille était connue ; son état était de notoriété publique et autour d'elle, on ne pouvait en ignorer le dénouement prochain.

Autant de questions qu'élucidera M. le juge d'instruction d'Arras, chargé d'instruire cette affaire qui vient de révolutionner la calme petite cité ternisienne.

Une femme égorgea son ami d'un coup de rasoir

Hier, vers 19 heures, une femme nommée Germaine Loppin, divorcée, venue de Reims il y a un mois environ, et son ami, M. Victor Lepine, agent d'assurances dans une Société de Capitalisation, âgé de 21 ans, originaire de Quimper, venaient s'attabler dans un café de la rue Serpentine, à Metz. M. Victor Lepine avait manifesté l'intention de quitter sa maîtresse.

Après avoir pris un petit déjeuner, la femme Loppin allait définitivement prendre congé de son ami. Elle lui demanda de l'embrasser, puis, sortant de son corsage un rasoir qu'elle avait acheté hier, elle lui en porta un terrible coup dans la région de la carotide. M. Lepine se précipita dans la rue, perdant son sang en abondance. Il fut transporté à l'hôpital Bon Secours où son état fut jugé désespéré.

La meurtrière fut arrêtée aussitôt. Elle était sans ressources et elle n'a manifesté aucun regret de son acte.

Le Crime de Loison-sous-Lens

Stachon qui est accusé d'avoir tué son fils persiste à nier

M. Dutilleul, juge d'instruction, à Béthune, a de nouveau interrogé hier le Polonais Vincenty Stachon, qui est accusé d'avoir, en 1926, tué et enterré son fils, âgé de deux ans, dans un abri de guerre, à Loison-sous-Lens.

L'inculpé, malgré les graves présomptions portées contre lui, persiste à nier. Plusieurs témoins ont également été interrogés et déclarent avoir vu Stachon prendre précipitamment la fuite en Belgique lorsqu'il apprit par les journaux la découverte du cadavre de son enfant.

Stachon a été confronté avec le fils de son ancienne logeuse, Mme Gajda, qui précisa avoir vu revenir le Polonais le long du canal de la Souchez, c'est-à-dire des parages où Stachon est accusé d'avoir fait disparaître son enfant.

Malgré l'évidence, Stachon persiste dans son système de dénégations. Le magistrat l'a fait réintégrer sa cellule et prochainement une descente de justice aura lieu à Loison-sous-Lens, pour la reconstitution du crime.

Deux bandits tentèrent d'assassiner un charcutier

Une tentative d'assassinat a été commise hier soir, vers 19 h. 45, contre M. Georges Moritz, 37 ans, établi charcutier rue de la Fontaine, à Porchefontaine, près de Versailles.

Hier soir, vers 19 h. 45, deux individus se présentèrent dans sa boutique pour lui commander deux côtelettes. Le commerçant allait les servir lorsque les deux hommes se précipitèrent sur lui, cherchant à le pousser vers un réduit situé à proximité et tirèrent dans sa direction à bout portant un coup de revolver. Au bruit de la détonation, Mme Moritz, qui se trouvait dans sa cuisine, accourut et appela au secours. Les deux malfaiteurs, qui n'avaient pas eu le temps de fouiller dans le tiroir-caisse, disparurent dans la direction des bois de Viroflay.

M. Moritz a été transporté à l'hôpital de Versailles. La balle a pénétré par l'oreille gauche pour venir se loger dans le cou. On espère que le projectile pourra être extrait.

M. Poulain, commissaire de police de Versailles, a fait aussitôt procéder à des recherches dans les bois avoisinants, mais les recherches n'ont donné aucun résultat.

Un terrible accident a fait sept victimes aux usines de La Louvière

On annonce qu'hier soir vers 7 h. 30, quatre ponts roulants, d'une portée de 23 mètres chacun, se sont effondrés à l'atelier de laminage de tôle d'une usine de la Louvière. Un ouvrier a été tué. Les équipes de secours ont retrouvé, pendant le déblaiement, six blessés dont deux atteints grièvement.

C'est par une chance extraordinaire que les 25 ou 30 autres ouvriers occupés dans l'atelier ont pu s'enfuir à temps.

Les dégâts sont considérables et les travaux de déblaiement seront longs. On ignore les causes de cet accident.

La Chambre a continué l'examen du projet sur les Assurances sociales

La clôture de la discussion a été prononcée ; Mardi commencera l'adoption des articles

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

La discussion du projet de loi sur les Assurances sociales s'est poursuivie, hier matin et l'après-midi, sur le même rythme lent et monotone et devant un auditoire attentif, mais à vrai dire restreint. M. Albert Fournier, au début de la matinée, ouvrit la série des discours, et rarement orateur communiste fut aussi peu violent et s'exprima avec autant de souci de ne pas choquer ses collègues. Cette attitude lui a valu d'être écouté dans le plus grand calme. Puis, dans la même ambiance, on entendit tout à tour MM. Taittinger, Laniel et le professeur Pinard.

La séance de l'après-midi ressembla comme une goutte d'eau à celle du matin et le débat demeura inoffensif. MM. Antonelli, Join-Lambert, Gadaud et Grinda, ces deux derniers heurtant leurs idées médicales dans un conflit de doctrine, parlèrent successivement.

La clôture de la discussion fut ensuite tout doucement atteinte et le passage aux articles fut renvoyé à mardi.

Des projets furent ensuite adoptés de façon expéditive, grâce aux efforts combinés du ministre des Travaux publics et du Président de la Chambre.

LA SEANCE

La Chambre a continué hier matin, la discussion du projet de loi sur les assurances sociales.

M. FOURNIER, communiste déclare que ni lui, ni ses amis ne voteront un projet qui n'est pour eux qu'une tentative d'étouffement de l'action révolutionnaire.

M. TAITINGER lui succède, qui affirme que, malgré ses insuffisances, il votera la loi dans l'espoir notamment que, grâce à elle, la lutte contre la tuberculose pourra être intensifiée.

M. BROM, à son tour, dit brièvement que ses amis démocrates et lui voteront la proposition bien qu'ils y trouvent quelques imperfections qu'il conviendra de corriger plus tard.

Après lui, M. GUERIN s'étonne que la commission et le Gouvernement soient d'accord pour proposer à la Chambre d'adopter un projet si profondément modifié par le Sénat. C'est une abdication qu'il supporte mal.

M. LANIEL, député du Calvados, expose ensuite le point de vue des ruraux, hostiles à la réforme. Il parle d'une augmentation d'impôts de 8 à 10 milliards.

Le professeur PINARD dit la satisfaction et la tranquillité d'esprit que la loi va apporter aux travailleurs. Mais il voudrait être sûr que le rapporteur est complètement d'accord avec le corps médical. Sur ce, comme il est midi, on décide de suspendre la séance.

Les modifications envisagées

Elle est reprise à 15 heures et M. ANTONELLI, co-rapporteur du projet avec M. GRINDA, passe en revue les objections formulées contre l'adoption définitive du projet et déclare qu'il pense du gouvernement ses amis et lui sauront, en temps voulu, présenter au parlement les rectifications qui s'imposent.

Enumérant les modifications de texte qui ont été demandées par des députés ou par certains groupements corporatifs, M. Antonelli s'attache à démontrer que la plupart des desiderata exprimés pourront facilement obtenir satisfaction. Le rapporteur constate que la plupart des revendications du corps médical sont justifiées et recevront satisfaction, notamment au point de vue du secret profession et des tarifs.

Les revendications du corps médical

M. GADAUD donne ensuite lecture d'une lettre du secrétaire général de la Commission des Assurances Sociales du Congrès des syndicats médicaux qui l'autorise à affirmer que lorsque les quelques modifications que le corps médical a suggérées seront introduites dans la loi le corps médical collaborera avec toute sa science et toute sa conscience à son application. (Applaudissements).

M. BLAISOT souhaiterait que la loi des Assurances Sociales puisse être votée par l'unanimité de la Chambre. « Malheureusement, dit-il, le docteur Balthazard, au nom du corps médical tout entier, a déclaré que ce corps ne pourrait pas collaborer à l'application de la loi telle qu'elle a été votée par le Sénat. Le docteur Gadaud vient de donner lecture d'une lettre d'un autre docteur. Mais c'est le docteur Balthazard qui devrait écrire que le corps médical tout entier est d'accord avec les docteurs Gadaud, Grinda, Chauveau. (Applaudissements à droite).

Finalement, M. GRINDA déclare : « Nous donnons aux médecins l'assurance qu'ils auront satisfaction. »

La discussion générale est close. La suite du débat est renvoyé à mardi matin.

M. TARDIEU fait adopter *un projet de loi tendant à la réparation des dégâts occasionnés aux propriétaires de la surface pour les travaux dans les mines.*

Il fait également voter un projet tendant à la réforme du droit de quai, et la séance est levée.

COLLISION DE 2 RAMES DU METRO

A la station du métro Mercadet, deux rames de matériel sont entrées en collision par suite d'une fausse manœuvre.

Deux employés ont été blessés. M. Georges Paquet demeurant à Romainville, la jambe droite fracturée a été transporté à l'hôpital Lariboisière. Le conducteur du train tamponneur légèrement atteint a pu rejoindre son domicile. L'accident s'est produit pendant la nuit à une heure où la circulation des voyageurs est interrompue.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Assez froid, ciel couvert, mais tendant à se dégager, vents de Nord-Est, petite gelée la nuit ; température en baisse de 2 à 3° sur la veille.

L'heure d'Eté : le 22 Avril

Le décret concernant l'heure d'été va être signé incessamment. Malheureusement, il apportera une désillusion à tous ceux qui espéraient pouvoir en profiter à la même date que l'an dernier, c'est-à-dire pour les vacances de Pâques.

Par suite d'accords internationaux, l'entrée en vigueur de l'heure d'été se trouve retardée de deux semaines.

Ce n'est donc que dans la nuit du 21 au 22 avril qu'il nous faudra avancer d'une heure nos pendules et nos montres.

Le retour à l'heure normale aura lieu le 6 octobre à minuit.

Un nouveau jeu de société

Le tennis de table, est un nouveau jeu de société qui fait actuellement fureur en Amérique. Ses règles sont celles du sport ordinaire. On voit ici, le célèbre champion Tilden, matchant, l'ex « Kid », le jeune Jackie COGGHAN.

Une importante intervention de M. Briand au Conseil de la S. D. N. à propos de l'affaire des optants hongrois

Dès le début de la séance du Conseil d'hier matin, sir Austen Chamberlain, rapporteur dans l'affaire des optants hongrois, fait à ses collègues une suggestion. Cette suggestion tendrait à désigner deux personnalités notoires, qui seraient adjointes au tribunal arbitral mixte pour les affaires roumano-hongroises, le juge roumain étant réintégré par son gouvernement dans le tribunal.

Le président demande l'opinion des membres du Conseil. A ce moment, M. Scialoja, représentant de l'Italie, demande si le Conseil ne devrait pas délibérer à huis clos. M. Briand et sir Austen Chamberlain s'y opposent.

Puis M. Briand prononce un discours d'une grande élévation, qui va produire dans la nombreuse assistance une impression considérable : « Je n'éprouve, dit-il, aucune difficulté pour prendre publiquement mes responsabilités comme représentant de la France. En cette affaire, nous sommes arrivés à une lieue où il faut aboutir à une solution. Si vraiment les parties en cause s'élèvent un peu au-dessus de leurs frontières, si elles participent à la vie internationale, nous devons aboutir. Quant à moi, je dois protester contre une doctrine, malsaine et trompeuse, d'après laquelle les petits Etats doivent se résigner à être sacrifiés par les grands. Ce n'est pas chez nous que les petites puissances auront jamais à redouter l'abus de notre force, mais nous faisons appel à leur conscience et à leur devoir. Que les petites puissances réfléchissent à la responsabilité qu'elles assument. Si elles veulent exploiter leur faiblesse pour entretenir les germes de guerre, qu'elles se disent bien que les thèses absolues ne sont plus celles des pays modernes et qu'il faut toujours avoir un œil tourné vers les transactions et les compromis.

» En attendant, la solution offerte par sir Austen Chamberlain est parfaitement raisonnable. Je l'approuve entièrement et j'espère bien que les parties auront le bon esprit de l'accepter.

» Je supplie le comte Apponyi et M. Titulesco d'accepter la proposition de sir Austen Chamberlain, dans l'intérêt de la justice, dans celui de leur pays, de la S.D.N. et dans l'intérêt de la paix. »

Tous les membres du Conseil s'étant prononcés, sans exception, en faveur de la solution présentée par sir Austen Chamberlain dans l'affaire des optants hongrois, cette proposition est devenue définitive. Les parties, Roumanie et Hongrie, ont été invitées à faire connaître si elles acceptent ou repoussent cette solution.

En vue du retour du Brésil et de l'Espagne à la S. D. N.

Le Conseil de la S.D.N. a voté, hier matin, une résolution en vue du retour du Brésil et de l'Espagne à la S.D.N.

Cette résolution, conçue en termes fort chaleureux, dit la vive émotion qui serait ressentie si les deux intéressées maintenaient leur démission. Elle souligne tout le prix qui est attaché à leur collaboration à la S.D.N.

La meilleure Amazone

Miss GAIATRY, la jeune hindoue de 16 ans, qui a remporté la victoire dans le grand raid hippique Paris-Cannes. (H. Manuel).

Colombophiles, lisez en 2e page en tête de la « Journée Sportive », la chronique de notre collaborateur spécialiste : L'ACTUALITÉ.

Un discours du Président du Conseil, M. Poincaré, à l'ouverture de la session du Conseil national économique

A l'ouverture de la séance inaugurale du Conseil national économique, M. Poincaré a prononcé un grand discours d'ouverture dont voici l'essentiel :

« Tous les observateurs de bonne foi ont été impressionnés par la haute compétence et la bonne tenue des délibérations du Conseil national économique. Avant même que le Parlement ait voté son statut légal, cette nouvelle institution joue un rôle éminemment utile auprès des Pouvoirs publics. »

M. Poincaré énumère les travaux du Conseil au cours des six sessions de ses trois années d'existence. Puis il présente le programme de la présente session. Etude du rapport Franc sur la crise artisanale. Etude du rapport Petiet sur notre réseau routier. Etude du rapport Cartier sur le problème forestier. Etudes des rapports de Peyerimhoff et Guiselin sur les combustibles ; Datry, sur les possibilités de notre aviation commerciale, etc... La Commission permanente du Conseil s'occupe activement de ce qu'on appelle de façon un peu barbare, la rationalisation de l'industrie, c'est-à-dire la coordination de la production dans l'intérêt commun des entreprises, des consommateurs, de la main-d'œuvre et de l'Etat.

« On a procédé à des investigations impartiales en Belgique, en Angleterre et en Allemagne. Des conclusions synthétiques vont être présentées. Le Conseil comprend qu'il faut étudier aussi, par-dessus tout, les lois naturelles de l'interdépendance des nations, de leur solidarité économique.

» Le Conseil doit être un précieux auxiliaire du Gouvernement de la République, en des débats où la technique l'emporte souvent sur la politique. »

M. Poincaré conclut que le Gouvernement souhaite que le Conseil reçoive de la prochaine législature l'investiture qu'il lui a déjà donnée. Il est heureux de souhaiter la bienvenue au nouvel organisme dans un local digne de cette institution.

Le "Princesse Astrid" s'était envolé pour le Congo belge

Mais il a dû atterrir près de la frontière française

L'avion « Princesse-Astrid », piloté par Tieffry, qui doit tenter le raid Belgique-Congo en quatre étapes, était parti vendredi, à 8 h. 3, à destination d'Oran.

Bien que la nouvelle du départ de l'avion « Princesse-Astrid » n'ait été connue que tard dans la soirée, nombreux étaient les amis des aviateurs Tieffry, Quéreu et Long, qui, vendredi matin, dès cinq heures, entouraient ces derniers à la buvette du champ d'aviation d'Evère. Dans le hangar, les mécaniciens mettaient fébrilement la main aux derniers préparatifs de l'appareil.

L'équipage du « Princesse-Astrid » emportait avec lui une lettre du premier ministre, adressée au gouverneur du Congo.

Le ravitaillement était constitué par une boîte de biscuits, des sandwiches et du café. Comme arme, les aviateurs avaient avec eux un fusil browning à répétition.

Les prévisions météorologiques venues d'Espagne permettaient aux aviateurs d'espérer atteindre Oran au cours de la première étape.

Le brouillard a forcé les aviateurs à atterrir

A 8 h. 55, l'appareil « Princesse-Astrid » a été forcé d'atterrir à Vodelée, près de Romedenne, à proximité de la frontière française. En raison du brouillard, les aviateurs avaient décidé d'atterrir dans un champ. L'appareil a roulé quelque temps, puis s'est enfoncé en terre, faisant un tête-à-queue. Les ailes de l'appareil en sont repliées. Le train d'atterrissage a été faussé.

Les aviateurs ont immédiatement demandé du secours à Bruxelles. Sans pouvoir préjuger dès à présent de l'importance des dégâts, il est à supposer, cependant, que l'appareil devra être démonté. Les aviateurs sont sains et saufs.

L'aviateur Hinchliffe irait d'abord aux Indes

L'aviateur Hinchliffe se propose d'entreprendre un raid en direction des Indes dans une dizaine de jours.

Il sera accompagné d'un ami personnel M. Sinclair et si sa tentative réussit, il envisagerait alors un raid Angleterre-Etats-Unis.

Deux aviateurs tués

Une dépêche de Managua annonce qu'un avion est tombé près d'Estell. Le capitaine Byrd et le sergent Frank Forter ont été tués.

Le capitaine Byrd est originaire de Virginie, comme le commandant Byrd, l'explorateur polaire, mais il n'existe aucune parenté entre eux.

Deux autres carbonisés

Un avion militaire grec est tombé près de la frontière bulgare ; les deux occupants ont été carbonisés.